



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/574

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

**Coopération Bordeaux-Oran (Algérie). Soutien au projet
' Niya, pour la paix, la citoyenneté, la culture et la vie
associative ' porté par l'Association des Centres d'animation
des Quartiers de Bordeaux, l'Association Santé Sidi El
Houari d'Oran et les Universités de Bordeaux et Oran.**

Monsieur Benoit MARTIN, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accord de coopération qui lie les villes de Bordeaux et Oran (signé le 7 décembre 2003), un partenariat particulièrement actif s'est constitué depuis 2008 entre les associations des Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux (ACAQB) et Santé Sidi el Houari (SDH) d'Oran.

Au fil des années, la contribution des deux Universités des deux villes est venue compléter ce partenariat en faveur de la jeunesse. Ainsi l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Michel de Montaigne et l'Université Oran 2 sont investis dans les projets Jeunesse Bordeaux-Oran les plus récents. Un soutien méthodologique est de plus apporté par l'association nouvelle-aquitaine SO COOP (ex Cap Coopération).

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, l'Agence Française de Développement et le Comité Français pour la Solidarité Internationale qui financent le programme d'actions concerté pluri-acteurs Algérie (PCPA Jousour [passerelles]), ainsi que les deux municipalités de Bordeaux et d'Oran ont soutenu les trois projets Jeunesse successivement développés depuis 2008 avec: en 2009 et 2010, le projet JARE (jeunesse, action, responsabilité, espoir), puis en 2011 et 2012, JARE 2 et enfin, en 2014 et 2015, le projet ALADIN.

Ces différents projets ont été remarqués par leur qualité et leurs résultats par les instances qui l'ont cofinancé aux côtés des partenaires associatifs et universitaires.

Le projet Aladin est notamment cité en exemple, car il a permis :

- de former 14 jeunes bordelais et oranais en tant que pairs formateurs dans l'animation socioculturelle et la vie associative, qui eux-mêmes ont formés 114 jeunes, ces derniers ayant développé 62 actions d'animation au profit de 11.050 enfants, jeunes et adultes à Bordeaux et Oran ;
- de délivrer une formation qualifiante **dans le domaine de l'animation socioculturelle** à destination des jeunes oranais et bordelais ;
- de créer un Master en animation socioculturelle au Département de Sociologie de l'Université d'Oran à la rentrée de septembre 2015.

L'association Santé Sidi El Houari, les centres d'animation de Quartiers de Bordeaux et les deux universités d'Oran et de Bordeaux proposent aujourd'hui de mener un nouveau programme en 2017 et 2018 dans la continuité des actions menées jusqu'alors : "Niya, un projet pour la paix, la citoyenneté, la culture et la vie associative ".

Ce projet a fait l'objet d'un séminaire de réflexion et d'écriture en novembre 2016 à Bordeaux pour lequel la Mairie de Bordeaux a pris en charge certains frais d'hébergement des partenaires oranais, à raison de 1.000 euros.

Les propositions des partenaires du projet NYIA (2017-2018) se sont faites sur la base des référentiels suivants :

- Le programme PCPA Algérie Jousour;
- Les projets associatifs de SDH et ACAQB,
- les attentes de jeunes porteurs de projets de part et d'autre de la Méditerranée;
- les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (ODD);
- les accords-cadres de coopération entre l'Algérie et la France pour les jeunes ;
- Les conventions de coopération décentralisée entre Oran et Bordeaux, villes jumelles et leur soutien dans le temps ;
- la capitalisation de 10 années d'expérience commune (Jare 1, Jare 2 et Aladin);
- le référentiel du Diplôme universitaire de formation à la vie associative (DUFVA) de Bordeaux Montaigne;
- le référentiel de l'Université d'Oran.

Les objectifs de Niya sont les suivants :

Objectif 1 : identifier, former des jeunes de groupes et d'associations émergents, renforcer leurs capacités à la réalisation d'un diagnostic de situation à Oran et Bordeaux pour l'animation de la vie associative, l'exercice de la citoyenneté, le développement durable, le partage interculturel et la culture de la paix.

Objectif 2 : Mettre en œuvre des actions de terrain à Oran et à Bordeaux en adéquation avec les attentes exprimées et en mobilisant toutes les parties prenantes du projet dans l'intention d'initier un réseau pluri-acteurs.

Les résultats attendus :

... en regard de l'objectif 1.

R1- Des groupes émergents identifiés et formés aux techniques de diagnostic et d'analyse de situation et investis sur le terrain à Oran et à Bordeaux.

R2- Un diagnostic de situation rédigé et publié avec les Universités.

R3- 48 jeunes formés (36 d'Oran et 12 de Bordeaux) de 16 à 32 ans issus de collectifs, groupes et organisations émergents, dont au moins 24 jeunes certifiés par l'Université.

... en regard de l'objectif 2.

R1- 5500 participants bénéficiaires (5000 à Oran et 500 à Bordeaux) enfants et jeunes lors de 50 actions de terrain organisées, réalisées et évaluées par les porteurs de projets et animateurs de terrain.

R2- Un festival de la paix « Niya- Entre deux rives » organisé par les porteurs de projets et animateurs de terrain à Oran retransmis à Bordeaux.

R3- Une charte d'engagement co-écrite en vue de la création d'un réseau pluri-acteurs pour pérenniser des partenariats pour la promotion d'une culture de la paix, du partage interculturel et du développement durable.

R4- Un plan de communication multimédia réalisé pour assurer la visibilité du projet et l'accompagner dans toutes ses étapes.

Plan de financement prévisionnel présenté par l'Association :

DEPENSES	En euros	RECETTES	2017	2018	TOTAL
Ressources humaines	24.368,00	Autofinancement ACAQB	5.000 euros	5.000 euros	10.000 euros
Déplacements	18.944,00	Autofinancement SDH Oran	3.000 euros	3.000 euros	6.000 euros
Matériels et fournitures	5.944,00	Financement Ville de Bordeaux	5.000 euros	5.000 euros	10.000 euros

Bureau local	2.576,00	Financement Assemblée communale d'Oran	5.000 euros	5.000 euros	10.000 euros
Sessions de formation	17.208,00	PCPA Jousour (55%)	22.000 euros	22.000 euros	44.000 euros
Autre	2.680,00				
Coûts administratifs	4.606,52				
Provisions pour imprévus	3.673,48				
TOTAL	80 000		TOTAL		80.000 euros

(1) ACAQB, SDH, Universités et Cap Coopération.

Les deux associations et les deux universités souhaitent répondre au dernier appel à projets du Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie (PCPA) 2017-2018, paru le 23 juillet 2017 et solliciteront 55 % du montant global du projet Nyia auprès du Fonds d'appui aux projets (FAP), financements issus du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, de l'Agence Française de Développement et du Comité Français pour la Solidarité Internationale.

Il devrait également bénéficier d'un soutien financier de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran, via une subvention attribuée à l'association SDH.

Le budget global du programme NYIA étant de 80.000 euros sur deux années (2017-2018), la direction des relations internationales propose d'y participer, cette année, à hauteur de 7 000 euros.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

-attribuer une subvention de **7 000 euros** pour le programme Nyia à l'Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux,

-signer la convention ci-jointe Cette dépense sera imputée sur le budget 2017 de la Mairie de Bordeaux - CdR Relations Internationales - fonction 041 – compte 6574 - NATANA : 1226 - tranche de financement : P006O001T09.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Benoit MARTIN



CABINET DU MAIRE
*Direction Générale des Relations
Internationales*

CONVENTION DE PARTENARIAT

PROJET :	Soutien au projet NIYA pour la paix, la citoyenneté, la culture et la vie associative
ANNEE :	2017
BENEFICIAIRE:	Association des Centres d'animation des Quartiers de Bordeaux (ACAQB)
PAYS :	ALGERIE
VILLE PARTENAIRE	ORAN
MONTANT :	7 000 €
CODE ANALYTIQUE :	
SUIVI DOSSIER à la Mairie de Bordeaux :	Magali DA SILVA

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, son Maire, ci-après désignée "la Ville »

D'UNE PART

ET :

L'Association des Centres d'animation des Quartiers de Bordeaux, représentée par M. Jean-Charles PALAU, son Président, ci-après désignée « le maître d'œuvre du projet »

D'AUTRE PART.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux cultive sa traditionnelle ouverture sur le monde et renforce sa présence active sur la scène internationale, en relation étroite avec ses partenaires économiques, universitaires, associatifs, culturels, et la cinquantaine de représentations consulaires qu'elle accueille.

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux s'est fixé pour objectif de stimuler ses partenaires bordelais et étrangers pour la création de nouvelles actions utiles à la municipalité.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux s'engage à apporter son soutien à l'ACAQB pour le projet NIYA.

En aucun cas la Ville ne pourra être considérée comme employeur du maître d'œuvre, ni comme acheteur d'une prestation de service du maître d'œuvre.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU PROJET

Le projet NIYA s'inscrit dans le cadre du programme concerté pluri-acteurs Algérie "Joussour" dont les objectifs sont à la fois le renforcement du mouvement associatif algérien et la mise en oeuvre d'actions au bénéfice des populations dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

L'association Santé Sidi El Houari, les centres d'animation de Quartiers de Bordeaux et les deux Universités d'Oran et de Bordeaux proposent de mener un nouveau programme en 2017 et 2018 intitulé « Niya, un projet pour la paix, la citoyenneté, la culture et la vie associative ».

Ce projet a fait l'objet d'un séminaire de réflexion et d'écriture en novembre 2016 à Bordeaux.

Les objectifs de Niya en 2017 et 2018 sont les suivants :

Objectif 1 : identifier, former des jeunes de groupes et d'associations émergents, renforcer leurs capacités à la réalisation d'un diagnostic de situation à Oran et Bordeaux pour l'animation de la vie associative, l'exercice de la citoyenneté, le développement durable, le partage interculturel et la culture de la paix.

Objectif 2 : Mettre en oeuvre des actions de terrain à Oran et à Bordeaux en adéquation avec les attentes exprimées et en mobilisant toutes les parties prenantes du projet dans l'intention d'initier un réseau pluri-acteurs.

Les résultats attendus :

... en regard de l'objectif 1.

R1- Des groupes émergents identifiés et formés aux techniques de diagnostic et d'analyse de situation et investis sur le terrain à Oran et à Bordeaux.

R2- Un diagnostic de situation rédigé et publié avec les Universités.

R3- 48 jeunes formés (36 d'Oran et 12 de Bordeaux) de 16 à 32 ans issus de collectifs, groupes et organisations émergents, dont au moins 24 jeunes certifiés par l'Université.

... en regard de l'objectif 2.

R1- 5500 participants bénéficiaires (5000 à Oran et 500 à Bordeaux) enfants et jeunes lors de 50 actions de terrain organisées, réalisées et évaluées par les porteurs de projets et animateurs de terrain.

R2- Un festival de la paix « Niya- Entre deux rives » organisé par les porteurs de projets et animateurs de terrain à Oran retransmis à Bordeaux.

R3- Une charte d'engagement coécrite en vue de la création d'un réseau pluri-acteurs pour pérenniser des partenariats pour la promotion d'une culture de la paix, du partage interculturel et du développement durable.

R4- Un plan de communication multimédia réalisé pour assurer la visibilité du projet et l'accompagner dans toutes ses étapes.

Le budget global de ce programme pour les années 2017 et 2018 est de **80 000 €**. Il est décrit de façon détaillée dans le dossier annexé à la présente convention et dont elle fait partie.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville s'engage à faciliter au maître d'œuvre les contacts et les rapports avec les institutions et administrations dont la participation à la réalisation du projet est nécessaire.

Le soutien apporté par la Ville au projet décrit à l'article 2 s'élève à 7 000 € (SEPT MILLE EUROS) et ne pourra pas excéder cette somme pour l'année 2017.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2017 de la Mairie de Bordeaux – CdR : Relations Internationales – Compte 6574 – NATANA 1226 - tranche de financement P006O001T09.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre s'engage à prendre en charge l'organisation du projet tel que décrit dans l'article 2 et à assurer les financements complémentaires à ceux pris en charge par la présente convention pour la bonne réalisation du projet.

ARTICLE 5 - RÉILIATION - ANNULATION - AJOURNEMENT

Si le projet dont est chargé le maître d'œuvre était interrompu définitivement ou partiellement sans qu'il y ait eu faute, et hormis cas de force majeure, le montant des prestations contractualisées par la Ville de Bordeaux et déjà exécutées totalement ou partiellement, sera facturé.

Dans ce cas, il sera procédé à un arrêté des comptes et les sommes éventuellement trop perçues par le maître d'œuvre seront restituées à la Ville.

Dans le cas d'un ajournement de la manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'œuvre, les deux parties s'accordent à faire en sorte de poursuivre leur collaboration sans qu'il y ait règlement d'une quelconque indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si le manquement résulte d'événements ou d'incidents n'étant en aucune manière sous leur contrôle, événement ou incident rendant impossible la réalisation partielle ou totale de l'événement.

Seront considérés comme tels événements ou incidents :

- La mise en œuvre de toute loi, tout décret ou règlement (y compris des directives ou règlements européens) ;
- La guerre, la guerre civile ou acte de terrorisme, le feu, la tempête ou inondation, l'épidémie ou tremblement de terre, l'accident nucléaire ou chimique y compris la radiation ;
- La grève empêchant le fonctionnement normal du projet ;
- Les événements politiques français et/ou du pays accueillant sur lequel le projet est mis en œuvre.

Si un tel cas de force majeure empêche la Ville et/ou le maître d'œuvre d'exécuter tout ou partie de ses obligations, les parties ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

ARTICLE 7 - RESPECT DE LA CONVENTION ET LITIGE

Si l'un des articles de la présente convention n'était pas respecté par le maître d'œuvre, la Ville aurait la possibilité de réexaminer sa participation au projet en demandant le cas échéant la restitution des aides déjà accordées.

Toute contestation pouvant résulter de la présente convention devra être réglée par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

ARTICLE 8 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Par l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de ville,
- Pour l'ACAQB, 10, rue Vilaris à Bordeaux (33800)

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux, le 20 décembre 2017

**Pour la Ville de Bordeaux
P/o le Maire de Bordeaux
L'Adjoint au Maire**

Didier CAZABONNE

**Pour l'Association d'animation
des quartiers de Bordeaux
Le Président**

Jean-Charles PALAU

ANNEXE - Fiche budgétaire

Intitulé du projet	Nombre d'intervenants bordelais	Structure d'accueil
Soutien au projet NIYA pour la paix, la citoyenneté, la culture et la vie associative		Association Santé Sidi El Houari Association des centres d'animation de Quartiers de Bordeaux Université d'Oran Université de Bordeaux

Budget Prévisionnel	en €	Remarques
Ressources humaines	24.368,00	
Déplacements	18.944,00	
Matériels et fournitures	5.944,00	
Bureau local	2.576,00	
Sessions de formation	17.208,00	
Autre	2.680,00	
Coûts administratifs	4.606,52	
Provisions pour imprévus	3.673,48	
TOTAL dépenses	80 000	

Plan de financement	2017	2018	TOTAL
Association d'animation des centres des quartiers de Bordeaux (ACAQB)	5.000€	5.000€	10.000€
Association Santé Sidi El Houari Oran	3.000€	3.000€	6.000€
Mairie de Bordeaux - DRI	5.000€	5.000€	10.000€
Assemblée communale d'Oran	5.000€	5.000€	10.000€
PCPA Joussour (55%)	22.000€	22.000€	44.000€
Total Recettes			80 000 €

Les deux associations et les deux universités souhaitent répondre au dernier appel à projets du Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie (PCPA) 2017-2018, paru le 23 juillet 2017 et solliciteront 55 % du montant global du projet Niya auprès du Fonds d'appui aux projets (FAP), financements issus du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, de l'Agence Française de Développement et du Comité Français pour la Solidarité Internationale.

Il devrait également bénéficier d'un soutien financier de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran, via une subvention attribuée à l'association SDH.

Le budget global du programme NYIA étant de 80.000 euros sur deux années (2017-2018), la direction des relations internationales propose d'y participer, cette année, à hauteur de 7 000 €.